


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p align="center"><b>Extrait du registre des délibérations</b> <b>De la commune</b> <b>D'USSON EN FOREZ</b></p>	<p align="center"><b>Délibération n° D20230906-04</b> <b>Du 09 juin 2023</b> <b>RÉSEAU DE CHALEUR</b> <b>DEMANDE DE RACCORDEMENT</b> <b>Mr David MINJARD</b></p>
--	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	02.06.2023
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	02.06.2023
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	10	Pouvoir	3	

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

**Étaient présents :** BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (10)

**Absents :** GALLON M – BRIAND S – CHATAING P - PITAVY A – MOUTON J (5)

**Secrétaire :** Josette FOLLÉAT

**RÉSEAU DE CHALEUR**  
**DEMANDE DE RACCORDEMENT**  
**Mr David MINJARD**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que **Mr MINJARD**, résident au **64 de la route nationale**, souhaiterait pouvoir bénéficier du chauffage urbain. Le bâtiment avait déjà été raccordé au réseau de chaleur mais la sous station avait été déposée suite à la demande de désabonnement des anciens propriétaires.

**Coût de l'opération, estimé par le SIEL : 4 305 €.**

Le SIEL se charge de la réalisation des travaux. En revanche le SIEL ne peut pas facturer directement au demandeur. La commune devra faire l'avance de cette somme puis se faire rembourser auprès de Mr MINJARD. Mr MINJARD a signé un document en ce sens.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

**Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :**

- 1) **Accepte** le raccordement de Mr MINJARD sur le réseau de chaleur urbain ;
- 2) **Accepte** de faire l'avance des travaux et a bien pris note de l'engagement de Mr MINJARD de rembourser cette somme à la commune ;
- 3) **Autorise** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 12 juin 2023.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance